

PRÉSENTATION

L'espace politique italien en 1515

Au début des guerres d'Italie, au moment où le roi de France Charles VIII est le premier souverain français à tenter le « voyage d'Italie », la péninsule italienne était à la fois un espace d'une grande prospérité et d'une fragilité manifeste : prospérité économique et commerciale mais fragilité politico-militaire dans la mesure où la péninsule était divisée en une vingtaine d'États, aux frontières instables, dont les plus grands étaient le Duché de Milan, le Royaume de Naples, la République de Venise, la République de Florence et les États de l'Église. Ces États étaient gouvernés par des régimes très différents (républiques, duchés, marquisats, « simples » seigneuries, principautés, un royaume, les états pontificaux, etc.) mais la plupart conservaient des liens juridiques traditionnels avec le Saint-Empire et nombre d'entre eux entretenaient des relations plus ou moins étroites avec le Royaume de France.

Au centre-nord se trouvaient donc des républiques d'origine communale, ayant pour certaines constitué de véritables États régionaux en assujettissant peu à peu les villes limitrophes (Florence en Toscane ou Venise en Vénétie), tandis qu'au sud dans le Royaume de Naples ou dans les États de l'Église persistait encore une organisation institutionnelle à structure féodale, même si, comme l'ont montré les études récentes sur la dynastie aragonaise napolitaine, des formes d'organisation plus centralisée se faisaient jour dans la gestion des impôts et de l'armée notamment¹. On restait toujours assez loin toutefois de l'administration et de la centralisation du pouvoir propres aux grandes monarchies européennes, tandis que les États régionaux du Nord survivaient dans un régime de semi-indépendance territoriale et institutionnelle, tout aussi éloigné des modèles d'États nationaux modernes. Quoi

¹ Voir, entre autres, les travaux de Mario Del Treppo, Francesco Storti et Francesco Senatore. Voir aussi récemment l'ouvrage de Guido Cappelli qui présente les spécificités de la pensée politiques aragonaise, dans Maiestas. *Politica e pensiero politico nella Napoli aragonese (1443-1503)*, Rome, 2016.

qu'il en soit, à une époque où la politique nationale des États est encore loin de répondre à une stratégie de long terme et ne se fonde pas sur la logique de frontières à défendre, la politique d'expansion d'États, si divers soient-ils, est d'abord orientée par des alliances matrimoniales, par les intérêts dynastiques des souverains ou par des revendications familiales sur d'anciennes possessions. Ainsi François I^{er} et son rival Charles Quint allèguent-ils avant tout, pour réclamer les territoires italiens convoités, de raisons dynastiques et familiales.

C'est donc largement au-delà des monts et des mers que se décide le sort de la péninsule puisqu'en dépit de son morcellement territorial et de son instabilité politique, elle représente pendant toute la première moitié du siècle le principal enjeu de la lutte pour l'hégémonie en Europe, et ce pour des raisons aussi bien stratégiques, que politiques, dynastiques et symboliques. Dans cette lutte pour la suprématie européenne, l'objectif majeur de François I^{er} et de Charles Quint est de préserver et d'accroître les territoires conquis dans le passé ou hérités. Les visées françaises et impériales sont complexes et les prétentions sur le Duché de Milan et le Royaume de Naples illustrent la place de cette guerre quasiment permanente où se heurtent des aspirations contradictoires au contrôle de telle ou telle partie de la péninsule.

Avec la domination de l'Italie, c'est également la *réputation* des princes qui s'accroît, à une époque où cette notion est d'importance, guidant en partie les réflexions sur la conduite de l'État et étant à l'origine de débats sur la meilleure conduite à adopter pour la préserver. Du côté impérial par exemple, d'aucuns défendent une politique d'expansion territoriale à tout prix alors que d'autres pointent les abus liés à une telle stratégie. Quoi qu'il en soit, l'expansion territoriale apparaît comme une des constantes de cette époque : dans l'état de guerre la conquête est l'aboutissement normal de toute politique dominatrice. On se rappellera à cet égard que Machiavel théorise le fait que toute république qui entend résister aux aléas de l'histoire ne peut se contenter de préserver ce qu'elle détient mais doit être conquérante. Du côté impérial, l'idée d'une monarchie universelle s'oppose aux ambitions territoriales et aux tentatives d'indépendance politique des princes, des ducs et des républiques. La monarchie française pour sa part, qui entend avoir un rôle dirigeant dans la République chrétienne, ne renonce pas à avoir, plusieurs décennies durant, une « politique italienne » qui est placée au cœur de ses choix. C'est notamment le cas tout au long du règne de François I^{er}.

Dès son avènement, François I^{er}, héritier en 1515 d'une France pacifiée et puissante, mais dont la structure est encore en partie médiévale, entreprend donc, dans la lignée de ses prédécesseurs,

de reconquérir l'Italie. Héritier de son beau-père Louis XII et d'une Visconti, il veut reprendre Milan aux Sforza, ouvrant ainsi la cinquième guerre d'Italie : la victoire de Marignan en 1515, au tout début du règne, y consolide la position française. En 1516, par le Traité de Noyon, les Habsbourg reconnaissent à la France la possession du Milanais tandis que François I^{er} abandonne à Charles d'Espagne ses prétentions sur Naples. Noyon fixe ainsi la situation dans la péninsule italienne avec un nord sous influence française et un sud contrôlé par l'Espagne. Mais à la veille de l'élection impériale de 1519, aucun accord durable entre les « éternels rivaux » n'est possible. Au moment de l'élection impériale de 1519, François I^{er} considérait que la perspective du couronnement de Charles Quint par le pape était un danger puisqu'il aurait pu ainsi pénétrer en Italie et envahir Milan avec son armée. De plus, Charles d'Espagne possédait déjà les Pays-Bas, Naples, l'Espagne et la Franche-Comté et le Royaume de France allait donc se trouver encerclé. François I^{er} écrit alors :

Vous entendez assez, la cause qui me meut de parvenir à l'Empire, qui est pour obvier que le dit roy catholique ne le soit. S'il y parvenait, vu la grandeur des royaumes et seigneuries qu'il tient, cela me pourrait par succession de temps porter un préjudice inestimable, il seroye toujours en doute et supeçon, et n'est à douter qu'il me traiterait bonne peine de me jeter hors de l'Ytallie².

La peur par François I^{er} de l'encerclement a fait l'objet de débats animés et reste encore largement discutée. D'après Robert Knecht, François I^{er} est moins obsédé par cet encerclement que par la perte des territoires italiens dont il revendique l'héritage. C'est là, pour l'historien anglais, la principale cause du conflit :

De toutes les raisons qui conduisirent à la guerre entre les deux souverains, telle est sans doute la principale : François I^{er} voulait empêcher Charles Quint de se rendre en Italie et de prendre le contrôle de ce pays. Dans le long conflit Valois-Habsbourg qui s'ensuivit, les manuels d'histoire n'ont vu qu'une tentative française pour éviter l'encerclement par les Habsbourg. Cette simplification ne prend pas en compte les objectifs plus immédiats de François I^{er}. Celui-ci tenait à maintenir Charles Quint hors d'Italie, mais n'envisageait pas de grand conflit à cette époque³.

En 2000, Pierre Chaunu estime lui aussi que le péril pour la France du XVI^e siècle ne vient pas de l'encerclement :

² Cité par R.J. Knecht, *Un prince de la Renaissance. François I^{er} et son royaume*, p. 167.

³ *Ibid.*, p. 176, note 36.

[...] une image est à écarter de notre mémoire, qui a joué de bien mauvais tours : celle de la « France encerclée ». Le mythe qui s'est construit autour de l'encercllement a été, en Europe, l'un des plus dangereux fauteurs de guerre. [...] Au début du XVI^e siècle, on sait qu'il est imaginaire, ce danger d'encercllement par une chaîne de territoires disparates dont les politiques ne sont et ne peuvent être totalement accordées et dont l'éloignement du prince naturel constitue un handicap égal ou supérieur au petit avantage qui peut découler d'une moins mauvaise coordination des politiques extérieures. Tant que la France est relativement unifiée et prospère, c'est sa présence au centre qui inquiète et qui a encouragé les systèmes d'alliances préservatrices d'où procède l'empire de Charles Quint⁴.

Ce constat de la puissance française potentielle, liée à l'image de force et d'unité, renforcée par sa situation géographique, on le retrouve d'ailleurs dans les propos de nombreux observateurs, tels les ambassadeurs florentins ou vénitiens. Malgré les défaites françaises qui se succèdent depuis le début des années 1520, il faut aller de fait très avant dans le siècle pour qu'en soient tirées des analyses rédhitoires sur la faiblesse militaire française. L'hypothèse d'une obsession française de l'encercllement vaut d'autant plus d'être discutée que la fragilité de la notion de frontière à cette époque ainsi que les statuts institutionnels très variés des « États » concernés interdisent de fonder une image claire et stabilisée des possessions des deux parties. En outre, on ne saurait sous-estimer la composante dynastique de l'analyse stratégique de chacun des belligérants, au-delà de la cartographie précise des territoires contrôlés et des menaces d'ordre géopolitique qu'une lecture anachronique peut tenter d'y lire. Enfin, la brutalité manifeste et l'évidence de la politique de puissance comptent souvent davantage que les considérations tirées de cartes d'état-major qui n'existent pas encore. Le roi de France craint moins d'être encerclé que d'être chassé d'Italie comme l'avait été en quelques semaines Louis XII et, avant lui, Charles VIII. Si obsession il y a, c'est sans doute moins celle de l'encercllement que celle d'une « territorialisation italienne » de la stratégie royale.

Quoiqu'il en soit, au sein de ce débat encore ouvert, la question de la péninsule reste centrale pour la domination de l'Europe. À partir de 1521, date de la première guerre entre François I^{er} et Charles Quint, et pendant tout leur règne les affrontements sont ponctués par de courtes trêves souvent imposées par des difficultés financières. Par ailleurs, l'ennemi extérieur, qui au demeurant devient parfois l'allié contre le nouvel ennemi, n'est pas seul. L'ennemi intérieur vient rendre encore plus complexe le cadre des relations politiques. Ainsi les traditionnelles querelles entre guelfes (partisans du pape) et gibelins (partisans de l'empereur) se

⁴ P. Chaunu et M. Escamilla, *Charles Quint*, Paris, 2000, p. 73.

prolongent-elles pendant la période au regard du conflit Habsbourg-Valois : dans la plupart des cas les guelfes soutinrent les Français alors que les gibelins furent favorables aux impériaux, même si ces catégories pouvaient souvent s'avérer aussi mobiles et évolutives que la fidélité des grandes familles italiennes au roi ou à l'empereur.

Paradoxalement pourtant, pendant toute la période qui s'étend de l'avènement de François I^{er} en 1515 à sa mort en 1547, la rivalité des deux souverains et leurs prétentions territoriales garantissent une certaine *liberté* aux Italiens dans un contexte où la possibilité des changements d'alliances nourrit un jeu diplomatique et militaire dans lequel les États les plus faibles gardent une marge de manœuvre relative, ce qui ne sera plus le cas au terme des guerres d'Italie après la signature en 1559 du traité du Cateau-Cambrésis. Dans un célèbre passage, à la fin du chapitre III du *Prince*, écrit moins de deux ans avant le sacre de François I^{er}, Machiavel relate une conversation qu'il aurait eue à Nantes à l'automne 1500 avec Georges d'Amboise, cardinal de Rouen et premier de ces cardinaux-ministres qui marquèrent l'histoire de la monarchie française entre XVI^e et XVII^e siècles. Le Secrétaire florentin raconte la chose ainsi :

Et je parlai de cette matière à Nantes avec Rouen, quand le Valentinois – puisque c'est ainsi qu'était appelé communément César Borgia, fils du pape Alexandre – occupait la Romagne ; en effet, comme le cardinal de Rouen me disait que les Italiens n'entendaient rien à la guerre, je lui répondis, quant à moi, que les Français n'entendaient rien à l'état, car, s'ils s'y entendaient, ils ne laisseraient pas l'Église s'élever à une telle grandeur⁵.

La condescendance manifeste du cardinal, non dénuée d'un certain mépris (ce qui nous fait songer à cette lettre dans laquelle Machiavel soulignait, avec une amertume lucide, qu'aux yeux des Français Florence comptait « pour rien », *pro nichilo*⁶) entraîne

⁵ Machiavel, *Le Prince / De principatibus*, traduction, introduction et commentaire de J.-L. Fournel et J.-C. Zancarini, Paris, 2000, p. 60-63 (chapitre III, § 48 - traduction rééditée dans une version revue et modifiée, Paris, 2014) : « E di questa materia parlai a Nantes con Roano, quando il Valentino, che così era chiamato popularmente Cesare Borgia, figliuolo di papa Alessandro, occupava la Romagna ; perché, dicendomi el cardinale di Roano che li Italiani non si intendevano della guerra, io li risposi che e' Franzesi non si intendevano dello stato ; perché, se se n'intendessino, non lascerebbono venire la Chiesa in tanta grandezza ».

⁶ Il s'agit d'une des premières lettres « diplomatiques » de Machiavel – datée du 27 août 1500 – peu de temps après son arrivée en France où il a été envoyé pour sa première mission d'importance. N. Machiavelli, *Legazioni e commissarie*, C. Vivanti (éd.), in *Opere*, vol. II, Turin, 1999, p. 587-588 – dans l'édition nationale des œuvres de Machiavel – Rome, 2002 – il s'agit de la lettre 275 du vol. I des *Legazioni, commissarie, scritti di governo*, p. 443.

donc une joute subtile à coup d'aphorismes, dont il est malaisé de dire dans quelle mesure elle retrace un échange vraiment advenu⁷. Deux conceptions de la guerre et de l'État s'y expriment, ou du moins deux points de vue, deux perspectives, deux formes d'équilibres entre ces termes essentiels de la politique moderne la guerre et l'État, l'une dite « française » et l'autre présentée comme « italienne ». Ainsi, ce qui apparaît également dans ces mots c'est une différence (peu importe pour l'instant qu'elle soit réelle, supposée, postulée ou inventée de toute pièce) entre deux cultures politico-militaires, en deçà et au-delà des Alpes. On pourrait ainsi montrer que ce que dit Machiavel en disant que les Français n'entendent rien à l'État c'est qu'ils ne comprennent pas les effets de la guerre sur les équilibres des forces et des territoires, alors que le cardinal s'attache plutôt au sens strictement militaire des mots, convoquant avant tout la guerre guerroyée⁸.

On sait à quel point tout ce que ce que l'on appelle la « renaissance française » depuis le milieu du XIX^e siècle était redevable à l'Italie⁹. On a même pu s'attarder sur la façon dont la France avait pu « s'italianiser » dans sa langue et dans ses mœurs, voire se projeter dans la péninsule. Mais l'historiographie s'est moins souvent arrêtée sur la façon dont les « Guerres d'Italie » ont été aussi un choc et une rencontre, voire une hybridation – forcée, voulue ou recherchée – entre deux cultures politiques et institutionnelles et deux visions de ce que nous appelons dans le titre de ce volume « l'espace politique italien », deux logiques dans lesquelles s'articulent d'un côté des *traditions partagées* (tout ce qui relève notamment des questions dynastiques et de l'ordonnement féodal des territoires) mais aussi, de l'autre, des *différences manifestes* (entre autres choses, le statut des cités-États italiennes, ce qui reste de l'héritage politique communal dans la péninsule, la parcellisation géopolitique, la place de l'Église comme puissance temporelle...).

Dans la péninsule italienne s'était en effet développée, du fait de son éclatement et de la multiplicité des formes d'agrégation et de représentations politiques, une pensée spécifique du territoire, une forme de territorialisation violente de la politique articulée avec

⁷ Voir J.-L. Fournel, *La Guerre et l'État. Statuts et histoires d'un micro-texte machiavélien* (*Le Prince*, III, 48), dans *Exercices de rhétorique*, 3, 2014, URL : <http://rhetorique.revues.org/258> ; DOI : 10.4000/rhetorique.258.

⁸ Voir Machiavel, *Le Prince / De principatibus...*, cité, p. 558-560.

⁹ Il suffit de penser à la place que tint la référence italienne dans l'« invention » de la « renaissance » par Michelet : voir *Histoire de France. Renaissance et Réforme*, Paris, 1982, p. 83-111 et *Cours au collège de France*, vol. I (1838-1844), Paris, 1995, p. 343 et suivantes (cours de 1840). Voir aussi sur ce point, L. Febvre, *Michelet et la Renaissance*, Paris, 1992.

le maintien des droits et statuts particuliers qui s'agrègent et se superposent dans un jeu d'échelle permanent et dans une composition inédite entre les lois et les armes qui ne sera pas pour rien dans le développement de ce que l'on va appeler la « pensée politique moderne ». Les perceptions des acteurs et témoins contemporains rendent compte de cette spécificité de l'espace italien par rapport à son équivalent français mais ils pointent aussi une forme de continuité possible ou de porosité entre ces deux mondes (notamment au travers des structures féodales, là où elles demeurent prégnantes, et des logiques d'investitures – impériales ou pontificales).

L'état des lieux se complique de ce que, d'un côté, la fragilité de la notion de frontière et, de l'autre, la force du caractère patrimonial ou familial de maintes formes de légitimités revendiquées rendent les partitions et les recompositions des espaces politiques plus fragiles. C'est bien cette complexité que veut traduire dans notre titre le caractère composite et volontairement ambigu du terme d'« espace politique italien », une ambiguïté que les trois « sous-titres » (États, territoires, domaines) précisent « en extension », mais seulement en partie et sans prétendre à l'exhaustivité des cas de figure évidemment. Voilà pourquoi nous avons associé deux notions juridiquement propres au XVI^e siècle¹⁰ – États et domaines – à un troisième terme parfaitement et volontairement anachronique – « territoire » – mais présentant l'avantage d'embrasser davantage de situations d'autant qu'il ne relève pas d'une définition juridique précise. En effet, cet espace politique est lisible d'abord dans une géographie et une sociologie particulières (les territoires sont des espaces habités, dotés d'une population et d'une histoire singulières). Dans le même temps nous restions conscients de ce que les deux termes de « domaines » et d'« État » pouvaient avoir des significations sensiblement différentes, aussi bien synchroniquement (des deux côtés des Alpes) que diachroniquement (puisqu'on sait tout ce qui distingue le sens du mot *stato*, sans majuscule, dans la langue du XVI^e siècle italien et celui que nous donnons aujourd'hui au mot « État » dans l'historiographie)¹¹.

¹⁰ Ces deux notions sont évidemment celles d'« État » et de « domaine ». Nous aurions d'ailleurs pu employer à la place de ce dernier terme la notion de « seigneurie » – qui traduit parfaitement « dominio » autant que « signoria », un des mots clés du lexique institutionnel italien en langue vulgaire.

¹¹ Voir sur ce point R. Descendre, *Le « cose di stato » : sémantique de l'État et relations internationales chez Machiavel*, dans *Il Pensiero politico*, XLI, 1, 2008, p. 3-18 ainsi que l'entrée *Stato* qu'il a rédigée pour *l'Enciclopedia machiavelliana* (Roma, 2014). Voir enfin pour l'héritage de la question à la fin du XVI^e siècle l'introduction de R. Descendre à son édition française commentée de la *Raison d'Etat* de Giovanni Botero (Paris, 2014).

Il s'agissait donc pour nous de tenter d'ébaucher une typologie des formes possibles de relations « territoriales » dans la péninsule italienne entre, d'un côté, les multiples cas d'agréments politiques et, de l'autre, un acteur privilégié de nature très différente – la monarchie française représentée par l'un de ses rois, François I^{er}, lui-même particulièrement associé au tropisme italien de ladite monarchie. C'est ce qui explique que, sans prétendre évidemment à une quelconque exhaustivité, nous avons choisi d'aborder dans ce volume les différents « cas » singuliers : le Piémont, Gênes, Florence, Venise, Milan, les États pontificaux, le Royaume de Sicile.

Au moment de la mort de Louis XII et de la venue au pouvoir de François I^{er} les relations entre monarchie française et péninsule italienne ne sont évidemment pas nouvelles : on connaît bien l'existence d'une « politique italienne » de Louis XI – songeons à Commines¹² ou à l'alliance de la France avec Florence et Milan – mais elles prennent une autre importance à partir de 1494 du fait de l'état de guerre permanent. En effet ces guerres s'avèrent, tout à la fois, des conflits dynastiques (donc « traditionnels ») mais aussi des guerres « de conquête » (et à ce titre différentes et pour partie inédites, dans la mesure où le contrôle militaire prolongé de territoires importants est un levier crucial de la politique étrangère et d'une nouvelle pensée de la légitimité des interventions)¹³. Dans ces guerres, les États peuvent disparaître : ce sera le cas du Royaume de Naples, du Duché de Milan, de la République de Florence et de celle de Sienne pour ne parler que des cas les plus importants. Dans ces guerres il apparaît à quel point l'origine de tout État est violente. Pour cette raison, Guicciardini dans son *ricordo* 48 écrivait :

Non si può tenere stati secondo coscienza ; perché chi considera la origine loro, tutti sono violenti ; da quelli delle repubbliche nella patria propria in fuori, e non altrove : e da questa regola non eccettuo lo imperadore e manco e preti, la violenza de' quali è doppia, perché ci sforzano con le armi temporale e con le spirituale¹⁴.

¹² Voir sur ce point les travaux de J. Blanchard, *Louis XI*, Paris, 2015 ; Id., *Commines et les Italiens. Lettres inédites du mémorialiste*, Paris, 1993 et Id., *Commines l'Européen. L'invention du politique*, Genève, 1996.

¹³ Voir le chapitre « Devenir duc de Milan », dans D. Le Fur, *François I^{er}*, Paris, 2015, p. 83-100.

¹⁴ F. Guicciardini, *Ricordi*, R. Spongano (éd.), Florence, 1951, p. 57 (pour la traduction française cf. Guichardin, *Avertissements politiques*, traduits et annotés par J.-L. Fournel et J.-C. Zancarini, Paris, 1988, p. 61 : « On ne peut régir les États selon la conscience parce que, à considérer leurs origines, tous sont violents, sauf les républiques établies sur le sol de la patrie, et pas au dehors ; et je n'excepte pas de cette règle l'empereur et encore moins les prêtres dont la violence est double puisqu'ils nous contraignent avec les armes temporelles et avec les spirituelles »).

Dans ces guerres, enfin, une nouvelle vie est donnée à des logiques de nature « impériale », à condition d'ajouter que l'Empire s'y construit d'abord par la conquête de territoires en reléguant au discours justificatif les aspirations à l'unité et à la paix. Dans les deux cas (la violence originelle de l'État et son tropisme impérial), le pouvoir s'affirme comme doté d'une légitimité douteuse et imposée par les armes.

Notre questionnement concerne donc l'inscription complexe et polymorphe dans les territoires de la péninsule de l'action d'un monarque français, qui régna plus de trente ans sans jamais vraiment renoncer à ses ambitions italiennes, à ces « tentatives italiennes » dont parlait Philippe Hamon¹⁵ (qui ne sont pas seulement des *tentations* – trop psychologisantes). Il peut proposer un éclairage pertinent pour traduire cette *rencontre* politique où se nouent, sans qu'on les distingue l'un de l'autre, le passé hérité et la nouveauté en train de naître, donnant vie de la sorte à une forme de composition politico-territoriale d'une indéniable fragilité mais qu'il serait hasardeux d'analyser à la seule lumière de ce que l'on a considéré comme son échec historique à partir des années 1550. La réflexion territoriale est ici la surface d'enregistrement des ambivalences et des ambiguïtés issues du croisement de la vieille histoire dynastique et de la plus moderne guerre de conquête.

Dans son introduction au récent catalogue de l'exposition du château de Chantilly sur François I^{er}, Marc Fumaroli écrit que « le roi-chevalier commença son règne par la victoire de Marignan mais sa défaite à Pavie fit de lui un prisonnier humilié ». De retour en France, « il prit sa revanche en se montrant un mécène des arts et de la paix réinventés en Italie »¹⁶. L'image est frappante et a le mérite de composer les perspectives esthétiques (les arts) et politiques (la paix) ; mais surtout, elle illustre l'importance symbolique de l'Italie dans l'univers imaginaire du roi de France, selon ce qu'avait analysé Anne-Marie Lecoq dans son bel ouvrage¹⁷. François I^{er} apparaît ici comme l'incarnation du prince parfait de la Renaissance capable de transformer une défaite politico-militaire en une victoire de nature culturelle¹⁸.

¹⁵ Voir P. Hamon, *Les Renaissances 1453-1559*, Paris, 2009, p. 324-331.

¹⁶ O. Bosc et M. Hermant (dir.), *Le siècle de François I^{er}. Du roi guerrier au roi mécène*, Avant-Propos de M. Fumaroli, Chantilly, 2015, p. 12.

¹⁷ A.-M. Lecoq, *François I^{er} imaginaire. Symbolique et politique à l'aube de la Renaissance française*, Paris, 1987.

¹⁸ Selon ce qu'écrivit Olivier Bosc dans ce même catalogue, aurait été alors fondée cette « relation si typiquement française entre pouvoir et culture » : voir *Le siècle de François I^{er}...* cité, p. 18.

Pour ce qui nous concerne, ce n'est pas cet aspect de la construction du personnage historique, pour partie mythique, voire légendaire, qui sera au cœur de notre questionnement¹⁹. Nous voudrions en revanche revenir sur ce que fut dans les faits la politique étrangère du roi dans la péninsule italienne. Est-il vrai qu'il accepta comme décisives sa défaite à Pavie, celle de Lautrec devant Naples ou celle de Saint-Pol dans le Milanais ? Il est permis d'en douter. Marino Giustiniani, ambassadeur de Venise auprès du roi, écrivait en 1535, que l'amitié avec Venise pouvait aider le roi de France à reconquérir le Duché de Milan et le Comté d'Asti dans la mesure où, écrivait l'ambassadeur, le roi « fa più conto d'un palmo di terra in Italia che d'un braccio altrove »²⁰. Selon Giustiniani, François I^{er} comptait sur l'aide militaire de la Sérénissime pour récupérer ces deux territoires²¹. Quelle est l'origine, quels sont les ressorts, les logiques, les motivations de cette « obsession territoriale » ? C'est justement ce que nous voudrions contribuer à mettre en évidence en favorisant un déplacement de perspective par rapport aux logiques dominantes des grandes – et belles – biographies qu'ont successivement données de François I^{er} Jean Jacquart, Robert Knecht ou Didier Le Fur. Certaines questions n'ont pas encore trouvé vraiment de réponses, comme celle de savoir si l'on peut ou non parler de continuité par rapport à la politique italienne de ses prédécesseurs et si les ambitions et les visées françaises s'inscrivent dans l'héritage d'une tradition de longue durée ou si, au contraire, elles relèvent d'une forme de rupture (voire de « modernité » politico-militaire) qui reste dans ce cas à définir.

François I^{er} fut-il candidat au trône impérial seulement pour éviter l'« encerclement » dont l'analyse historique a fait, selon une perspective *a posteriori*, l'alpha et l'oméga de la politique étrangère royale ? Dans cette candidature, le tropisme italien du roi tenait-il une place, et si oui laquelle ? Les évolutions politiques et idéologiques décelables dans l'histoire du Royaume de France entre 1515 et 1547 ont-elles eu des effets sur la politique étrangère du souverain ? S'il y eut vraiment une volonté de renforcer les présomées « frontières du Royaume » comment justifier la permanence des prétentions dynastiques sur Naples, Milan, Gênes, y compris au-delà de la *Paix des Dames*, à Cambrai, en 1529 ?

¹⁹ Sur l'évolution de son image légendaire, voir « Le souvenir fantasmé d'un roi », dans D. Le Fur, *François I^{er}...* cité, p. 791-886.

²⁰ E. Alberi, *Relazione degli ambasciatori veneti al Senato*, Florence, 1840, vol. I, p. 75 : « [...] car il aime mieux une paume de terrain en Italie qu'une coudée ailleurs ». C'est nous qui traduisons.

²¹ *Ibid.*

Puisqu'on sait qu'il ne faut jamais faire l'histoire des vaincus à la lumière de leur défaite, il n'est d'ailleurs pas interdit de se demander quel aurait été le destin de ces territoires italiens en cas de victoire militaire française et notamment quel était, à cet égard, le degré de crédibilité d'une « monarchie composite » à la française ? À quelle logique et à quels buts de guerre répond la conquête du Piémont en 1536 : constituer une sorte de bastion défensif ; rendre possible un échange ultérieur avec le Duché de Milan ; intégrer la nouvelle province comme une partie constituante du Royaume de France ; s'assurer une base de départ avancée, une sorte de tête de pont, pour d'autres campagnes dans la péninsule ? Pourquoi, y compris après la paix de Cambrai, le Roi continua-t-il à intervenir presque partout en Italie en fomentant des complots, en soutenant des exilés, en aidant des révoltes, voire en programmant de vraies actions militaires, non sans s'appuyer à l'occasion sur le *Grand Turc* Soliman ? Comment expliquer ainsi les entreprises de Marano ou de La Mirandole, ou les tentatives de peser sur le cours des événements en Sicile, à Sienne, à Florence ? Voulait-il simplement gêner ses rivaux de façon opportuniste ou doit-on y voir les diverses formes d'un plan qui ne cessait d'échouer et de renaître de ses cendres ? Le rôle des exilés napolitains et florentins à la Cour eut aussi sans doute son rôle dans le maintien à long terme d'une politique italienne du Royaume. Il en va de même des relations avec les papes qui se succédèrent, des Médicis Léon X et Clément VII, à Paul III Farnèse ou encore à Paul IV Carafa. La politique royale était à cet égard aussi changeante, symétriquement, que la complexe – et évolutive – politique romaine à l'égard des ambitions françaises. Enfin, la succession royale avec la venue sur le trône d'Henri II change-t-elle quoi que ce soit à cette situation ? C'est à partir de ces questions et de bien d'autres, que peut se reconstruire une réflexion cohérente sur la politique italienne de François I^{er} au-delà du couple infernal – et trop hâtivement significatif dans sa dichotomie manifeste – de Marignan et de Pavie.

Le colloque international qui est à l'origine de ces actes a été organisé par le laboratoire ERLIS de l'Université de Caen Basse-Normandie, le laboratoire d'Études Romanes (LER) de l'Université Paris 8 et l'Université de Rome III, avec le soutien de l'Institut universitaire de France (IUF) et de l'École Française de Rome²². Il s'est donc donné pour objectif d'explorer et de mieux comprendre le règne de François I^{er} à la lumière de sa politique italienne, mais aussi, symétriquement, grâce à cette focale « italienne », de

²² Nous remercions notre collègue Manfredi Merluzzi, professeur à l'Université de Roma III, de sa participation à l'organisation du colloque romain.

proposer une contribution à l'histoire de la péninsule au temps des guerres d'Italie. Comme le souligne R.J. Knecht, François I^{er}, dans sa guerre contre Charles Quint pour la domination de l'Europe, « partageait l'idée fort répandue que la possession de l'Italie ouvrait la domination du monde »²³. Le même historien a ainsi invité à repenser la politique extérieure de François I^{er} en suggérant que l'objectif majeur de ce dernier consistait moins à lancer un conflit de grande ampleur contre l'empereur qu'à exercer un contrôle direct sur l'Italie afin de maintenir Charles Quint hors de ces territoires hautement stratégiques et symboliques. Dans ce contexte, le périlleux équilibre européen entre les grandes puissances – la fameuse politique de la bascule – a grandement contribué à l'essor d'une diplomatie moderne, permanente et à la hauteur des enjeux. Pour un prince de la Renaissance, comme l'a montré Philippe Hamon, le « politique » concerne certainement et avant tout les relations, tant diplomatiques que guerrières, avec les autres puissances.

Voilà pourquoi ce volume privilégiera comme axes de réflexion les relations entre le roi de France et les différents territoires de la péninsule italienne en tenant compte des positions stratégiques, des héritages (les liens traditionnels avec les rois de France ou avec l'Empire) et des conjonctures (les situations économiques et politiques particulières).

Milan et Gênes, clés de l'Italie et portes de l'Europe

La première partie de l'ouvrage est consacrée aux rapports que le roi de France entretenait avec les territoires du nord de la péninsule sur lesquels il revendiquait un contrôle direct – au premier chef, la Lombardie, principal objectif du jeune roi. Cette section s'ouvre sur les rapports avec le Duché de Milan. Ce territoire était considéré par les Impériaux comme un fief du Saint-Empire, mais, en face, François I^{er} en revendiquait la possession en vertu des droits que lui avait cédés son épouse Claude, qui les avait hérités elle-même de son père, le roi Louis XII, direct héritier de la famille Visconti²⁴. Le Milanais constituait un enjeu stratégique essentiel pour qui voulait obtenir la suprématie en Europe et resta pendant des décennies au cœur des débats diplomatiques et des confrontations militaires. Pour François I^{er}, Milan était une tête de pont au-delà des Alpes ; pour Charles Quint, Milan, porte de l'Italie, assurait les liaisons entre Naples et la péninsule ibérique. Ainsi, le grand chancelier Gattinara, qui voulait faire de l'empereur le garant suprême

²³ R.J. Knecht, *Un prince de la Renaissance...* cité, p. 175.

²⁴ Voir D. Le Fur, *François I^{er}...* cité, p. 95.

de l'équilibre entre les puissances chrétiennes, pensait que la position de l'Italie au centre de la Méditerranée était stratégiquement déterminante et sa stabilité politique une nécessité pour garantir la paix en Europe. Pour cette raison il affirmait que « [...] dans le but de conduire les affaires d'Italie à la quiétude désirée [...] il est universellement admis que le premier territoire qu'il faut mettre en ordre est le Duché de Milan »²⁵. Malgré les désaccords entre le parti « espagnol » (qui voulait limiter l'expansion territoriale dans le but de renforcer la monarchie) et le parti « impérial » (lequel voulait repousser les limites des frontières des territoires de Charles Quint), les deux partis s'accordaient sur le rôle stratégique de Milan. Le territoire lombard était florissant en ressources naturelles et humaines ; Milan était une riche cité marchande, et un lieu de convergence des routes alpines, indispensable pour le contrôle de Naples, de la Sicile et de toute la péninsule, et par ailleurs, la porte pour aller en Allemagne et dans les Flandres.

L'article de Stefano Meschini s'attache à montrer la politique milanaise de Louis XII et de son successeur en soulignant, d'une part les éléments de continuité, comme le maintien des ordonnances de Vigevano de 1499, par lesquelles avaient été créé le Sénat, et les normes en matière de Chancellerie. Cette étude met aussi en évidence la discontinuité des politiques. Elle se caractérise par l'accroissement, à l'époque de François I^{er}, de la demande de subsides pour financer les dépenses de guerre, par une tendance au durcissement des rapports entre le gouvernement du Duché et la grande féodalité lombarde, par un renforcement de l'opposition et une insécurité interne croissante. Deux autres articles traitent de façon très approfondie de la gestion des finances milanaises à partir de l'analyse des « états des finances » rédigés durant le règne de François I^{er} – une importante source d'informations pour la reconstruction des conditions politico-institutionnelles du Duché. La contribution de Matteo Di Tullio compare, dans un premier temps, la situation financière du Duché au cours du règne de François I^{er} avec celle de la période précédente. Il analyse ensuite l'impact des campagnes militaires sur les richesses milanaises et sur l'administration des finances publiques en mettant en regard la gestion opérée par le roi à Milan et celle pratiquée dans d'autres « provinces » du Royaume de France. Selon l'auteur, durant le règne de François I^{er}, l'effort demandé aux provinces nouvellement conquises se caractérise par une augmentation relative de la fiscalité ordinaire, mais aussi par une large utilisation de la fiscalité extraor-

²⁵ Voir J.-C. D'Amico, *Charles Quint maître du monde entre mythe et réalité*, Caen, 2004, p. 20.

dinaire avec des prêts forcés et la taxation des exempts d'impôts. Pour cette raison son règne coïncide avec un alourdissement important des charges fiscales par tête. Pour sa part, l'article de Luca Fois vise à comprendre quel était la véritable utilisation de ces « états de finances », aujourd'hui entreposés aux Archives Nationales de Paris. Ces documents furent-ils réellement des instruments pour administrer le Duché ? Leur analyse matérielle et formelle et la comparaison avec d'autres sources du même genre en provenance d'autres territoires du Royaume permettent à l'auteur de mettre en évidence quelques incongruités et incohérences qui soulèvent des doutes sur l'effective utilisation opérative de ces « états » dans le Duché de Milan. À l'état de guerre presque permanent dans le Milanais est consacré l'article de Mario Rizzo et Séverin Duc. Trois princes convoitaient ce territoire – François I^{er}, Charles Quint et François II Sforza – chacun avec sa conception du pouvoir, ses motivations et sa stratégie. Selon les auteurs, contrairement à la stratégie politique, diplomatique, militaire et financière mise en place par les ministres français dans le Duché, les hommes de Charles Quint surent créer un consensus partiel dans la société lombarde en mobilisant des ressources humaines et économiques. Le dernier article consacré à Milan concerne les dernières années du règne de François I^{er} pendant lesquelles malgré les efforts diplomatiques et militaires pour assurer le Duché à lui ou à un membre de sa famille, le gouvernement resta entre les mains de Charles Quint. L'article de Massimo Carlo Giannini étudie l'attitude de Charles Quint et de ses ministres par rapport à la partie du clergé et de l'épiscopat qui avait gardé des liens clientélistes avec l'administration française. La séquestration des rentes, la guerre entre les clercs, la politique impériale d'attribution de bénéfices, le comportement souvent ambigu de certains ecclésiastiques pro-français comme Hippolyte II d'Este sont au centre de cette enquête.

Le Duché de Milan subit de nombreuses mutilations territoriales jusqu'en 1535 et il fut un exemple frappant de redistribution territoriale : la plus grave mutilation concernait les territoires au nord des Alpes cédés durant la première occupation française. La Valteline avait été laissée aux Grisons en 1512. Par la suite, le Milanais perdit Parme et Plaisance (perdus en 1521) et aussi les territoires de Ligurie avec Gênes qui retrouva son autonomie. Il existe une interdépendance entre la situation à Gênes ou en Ligurie et celle du Duché de Milan : le grand port du nord ouvre une voie de communication d'importance majeure (et plus rapide) vers l'Italie septentrionale et l'Europe centrale et devient un point de passage obligé pour le commerce comme pour les troupes. La route de Gênes à Milan était fondamental pour le contrôle politique et militaire de la péninsule. L'axe Gênes-Milan était donc un lieu de passage,

le fameux « chemin espagnol » pour rejoindre la Flandre en passant par la Savoie, la Franche-Comté, la Lorraine et le Luxembourg, une réalité en mesure d'influencer de la vie des habitants de ces territoires. Les conséquences sur la population de la présence permanente des troupes de soldats ou de leur passage, ainsi que sur la dynamique économique et politico-administrative furent lourdes. En 1523, le chancelier Gattinara écrit que Milan et Gênes étaient « les clés de l'Italie » car « celui qui les occupe a sous sa coupe toute l'Italie, et celui qui domine l'Italie dominera le monde »²⁶. De son côté, François I^{er} non seulement revendiquait le titre de duc de Milan mais il se considérait aussi « seigneur de Gênes » (comme d'ailleurs l'avaient fait ses prédécesseurs et les précédents ducs de Milan). Les territoires génois et ligures étaient considérés comme un prolongement naturel du Duché vers la mer. L'étude d'Arturo Pacini se penche sur l'attitude du roi de France par rapport à Gênes et sur ses stratégies politiques ou militaires visant à empêcher que la République génoise ne prenne place au sein du système impérial espagnol, ce qui sera le cas à partir de la fin des années 1520, à la suite de l'accord privé (« asiento ») entre Andrea Doria et Charles Quint. Pacini exclut que le roi de France ait traité la question génoise sans véritable vision stratégique mais il montre aussi comment sa politique était largement le fruit d'une gestion à court terme. Du coup, après 1528, ce qui aurait pu être un des piliers de la politique italienne du Royaume devint l'illustration d'une faillite politico-militaire décisive.

À la recherche d'alliances : Savoie, Florence, Venise

La politique italienne du roi de France passe également par la constitution d'un réseau d'alliances, notamment dans le nord et le centre de l'Italie, tant pour faciliter ses expéditions que pour assurer ses arrières et la stabilité de ses conquêtes. C'est pourquoi la deuxième section de cet ouvrage se consacre aux cas vénitiens, florentins et savoyards. Le premier des articles concerne la politique florentine examinée à partir de l'étude des textes d'intervention et des correspondances de Machiavel et Guicciardini. Jean-Louis Fournel y propose une lecture des ambiguïtés d'une alliance florentine à la fois traditionnelle et fortement fragilisée par les choix liés à la politique dynastique des Médicis au pouvoir, tant à Florence qu'à Rome, à partir de 1512-1513. Cette étude ne se veut pas pour autant d'ordre monographique : plus que de s'intéresser à la cohérence de la pensée machiavélique ou guichardinienne, il s'agit en effet ici

²⁶ *Ibid.*

de se demander si l'on peut déceler dans leurs écrits l'illustration d'un traitement spécifiquement « florentin » de la question posée, en mettant l'accent sur la potentielle confusion juridico-politique induite dans la politique de Florence par l'accès au pontificat des deux papes Médicis, Léon X et Clément VII. C'est également l'occasion d'expliquer les raisons pour lesquelles les deux républicains florentins laissent au souverain français une place qui n'est pas dénuée d'ambiguïté dans leurs fragments d'histoires contemporaine des guerres d'Italie et dans leurs réflexions politiques en faisant la part des deux types de sources à notre disposition (immédiates – correspondances et textes d'occasion – et postérieures – écriture de l'histoire et réflexion politique a posteriori). L'étude prend enfin en considération les positions d'autres hommes politiques et écrivains florentins contemporains, tels Francesco Vettori, Donato Giannotti ou Filippo de' Nerli afin de montrer comment peut être mise en évidence une certaine spécificité « florentine » dans le tableau de l'évolution des rapports entre le roi de France et Florence.

L'article de Florence Alazard s'attarde sur la situation vénitienne. Au moment où François I^{er} monte sur le trône, le souvenir de la ligue de Cambrai, vaste coalition européenne montée par la France contre Venise, est effacé et, depuis mars 1513, la République et le Royaume sont de nouveau alliés, car les deux États ont bien compris que la préservation de leurs territoires oblige à traiter avec les anciens ennemis. Les minutes des délibérations du Sénat montrent qu'avant même la mort de Louis XII, les Vénitiens faisaient pression pour que le roi de France s'engage de nouveau en Lombardie. De son côté, François I^{er} ne néglige pas Venise, où il fait séjourner, comme ambassadeurs, les plus grands humanistes de son temps. Cet article interroge le caractère singulier des relations franco-vénitienes sous François I^{er}, depuis la victoire de 1515, jusqu'à la conjuration de 1542 qui menaça l'existence même de Venise et dans laquelle l'ambassadeur de France se trouvait impliqué, en passant par l'élection à l'Empire et les méandres de guerres qui obligeaient le Royaume de France comme la République de Venise à repenser les relations entre les États. « L'affaire Pellicier » révèle un trait particulier du roi de France et de son attitude à l'égard de la Sérénissime : prenant ses distances avec les pratiques diplomatiques de ses représentants, François I^{er} y gagnait en quiétude, mais y perdait en grandeur, laissant entendre qu'il manquait d'autorité sur ses ambassadeurs. Cependant, dans sa volonté de ne pas endosser la responsabilité des manœuvres de ses ambassadeurs, il manifestait surtout à quel point, et depuis 1515, Venise, frontière du Milanais et carrefour du monde, s'avérait indispensable à la monarchie française et demeurait *volens volens* un maillon essentiel du réseau diplomatique français.

Paolo Procaccioli en s'interrogeant sur les relations entre le roi et l'Arétin présente une *alliance* singulière, associée aux nouvelles fonctions de l'imprimerie et de la propagande : celle qui s'établit entre le roi et l'écrivain surnommé « le fléau des princes ». L'étude proposée ici s'inscrit dans une réflexion sur les rapports entre l'Arétin et la cour de France à partir du milieu des années 1520. Les différents moments et les tournants de cette relation sont présentés des enthousiasmes initiaux qu'Arétin suscite chez le roi de France au refroidissement manifeste illustré par le don ambigu de la chaîne d'or en 1534 ou aux promesses jamais tenues d'une pension – qui aurait dû être le pendant de celle qu'avait accordée Charles Quint à l'écrivain. Plus généralement, cette étude s'interroge sur les motifs de l'intérêt que les acteurs de la vie politique peuvent avoir pour un écrivain qui, même après s'être enfui de Rome continue à incarner la voix des pasquinades et à maintenir une présence et un rayonnement qui dépassent largement les frontières de la péninsule. Du coup, il convenait notamment de reconnaître tout le poids qu'il avait dans le déploiement d'une parole lourde d'effets notamment au fil des volumes de *Lettres*, en un moment où le débat sur la politique religieuse et sur la politique orientale conférait un rôle toujours plus important à la propagande.

Dans le dernier article de cette section est abordé le cas savoyard, complexe s'il en est puisqu'il constitue l'illustration de toutes les formes possibles de « traitement » par la puissance française du cas problématique d'un État dont le territoire est la porte d'entrée naturelle des armées françaises en Italie. De fait tour à tour, et parfois en même temps, en quelques décennies, le Duché de Savoie aura les statuts d'allié, d'adversaire, de puissance neutre, de territoire conquis, de territoire intégré au Royaume de France comme une de ses nouvelles provinces, de tampon entre les deux grandes puissances européennes, de gage potentiel dans un jeu d'échanges croisés. Rompre l'axe Milan-Gênes fut un objectif constant de François I^{er} et le Piémont avait une importance cruciale dans cette perspective : c'est l'une des raisons de l'occupation en 1536 du Piémont central, le roi prenant prétexte de l'héritage de Louise de Savoie, sa mère, dont il aurait été dépouillé injustement. Mais l'approche était clairement géopolitique et la guerre était fondée sur une stratégie assez précise liée aux caractéristiques géographiques des territoires : il s'agissait non seulement d'entraver la communication entre les différentes possessions de l'Empire mais également d'assurer un accès facile à la plaine du Pô pour les Français. Le Piémont était alors incorporé au Duché de Savoie et considéré comme un fief impérial. L'article de Michele M. Rabà est centré justement sur cette guerre de position conduite des années durant par les gouverneurs, les capitaines et la haute administration fran-

çaise au Piémont. Au Piémont se concentrèrent aussi de nombreux exilés politiques napolitains, milanais, florentins et siciliens, prêts à saisir la moindre occasion pour mener des actions contre les Espagnols. Selon Rabà durant la dernière décennie de son règne, François I^{er} et ses proches prouvèrent au Piémont qu'ils avaient appris de leurs défaites passées. La création d'un réseau de clientèles locales contribua à renforcer l'adhésion de la noblesse féodale piémontaise qui avait déjà des liens traditionnels avec la France (et qui avait toujours manifesté une certaine autonomie par rapport aux ducs de Savoie). Le soutien apporté par bonne part de cette noblesse permit la conquête rapide de l'essentiel du Piémont, qui fut dès lors considéré par le roi comme une nouvelle province de son Royaume : un parlement y fut créé et on y nomma un gouverneur et un lieutenant royal. À partir du Piémont il fut loisible au roi de nourrir tous les foyers de résistance aux Espagnols dans la péninsule et le territoire rendit plus aisées les actions militaires pour menacer la communication entre les terres d'Empire et les alliées de Charles Quint – y compris avec l'aide de la flotte ottomane.

Le roi, les papes et l'empereur à Rome et au sud de l'Italie

Dans les toutes premières années de son règne, François I^{er} peut nourrir le rêve d'apparaître comme un « prince italien » et d'imposer la France comme un acteur central de la vie politique de la péninsule. Pour ce faire, il doit à la fois conquérir (ce qu'il entreprend dès 1515 en Lombardie) trouver des alliés mais également entretenir des relations de collaboration avec les papes qui se succèdent, ne serait-ce que pour garder une porte ouverte vers ce Royaume de Naples auquel les rois de France mettront longtemps à renoncer. C'est pourquoi nous avons consacré la troisième section de ce volume aux relations entre François I^{er}, Rome et les territoires du centre et du sud de l'Italie.

Valeria Allaire dans sa contribution consacrée aux entrevues de Bologne entre le pape et le roi de France, en décembre 1515, propose une lecture des négociations qui suivirent la victoire française à Marignan, à la lumière des dynamiques territoriales, et le portrait « italien » de François I^{er}. Les entrevues qui eurent lieu à Bologne entre François I^{er} et Léon X, en décembre 1515, représentèrent de fait un moment crucial dans le processus de consolidation de l'espace politique italien. La lecture des chroniques de l'époque et des témoignages des lettrés qui participèrent à ces rencontres permettent aussi, au passage, une analyse des modalités avec lesquelles se façonne l'image de François I^{er} en Italie, à la suite de sa retentissante victoire à Marignan et au moment même où s'engage

une période d'accalmie dans toute l'Europe méridionale. C'est ainsi que Léon X pensa pouvoir profiter de cette situation pour donner corps à la constitution d'un État médicéen – potentiellement allié du Royaume de France – en envahissant le Duché d'Urbino pour placer à sa tête son neveu Laurent *le jeune*. C'est d'ailleurs à Bologne que le pape avait demandé et obtenu le soutien ou du moins la neutralité du roi à l'égard de ce projet. Laurent de Médicis entreprend de chasser d'Urbino Francesco Maria della Rovere en 1516. La guerre qui s'ensuit en 1517 met à dure épreuve les finances pontificales non sans créer quelques embarras aux Médicis sur la scène internationale. L'article de Marcello Simonetta analyse les complexes rapports entre la grande famille florentine des Médicis (qui embrasse de plus en plus des logiques dynastiques) et la couronne de France. La position de François I^{er} n'est pas toujours dénuée d'ambiguïtés dans cette affaire, même s'il contribue au financement des opérations militaires médicéennes car il accorda aussi à certains égards quelque soutien à Della Rovere. Malgré le mariage entre Laurent *le jeune* et Madeleine de la Tour d'Auvergne qui devait sceller une alliance familiale durable, les rapports entre la papauté et le roi de France se détériorent assez vite du fait d'intérêts divergents (notamment sur le plan territorial).

En dépit de ces premiers déboires dans les relations avec le pape, les ambitions napolitaines et siciliennes gardèrent une présence certaine dans la politique française. Mais la papauté là encore était un acteur central dans la mesure où c'était le souverain pontife qui pouvait conférer l'investiture du Royaume de Naples et de celui de Sicile. Dans la lutte pour l'hégémonie européenne, l'objectif de François I^{er} restait pourtant de préserver les territoires conquis par ses prédécesseurs ou d'en revendiquer d'autres selon un principe d'héritage féodal. Dans cette logique s'inscrivent les revendications angevines du roi de France sur les Royaumes de Naples et de Sicile. L'article de Juan Carlos D'Amico analyse les rapports entre le roi de France et le Royaume de Sicile de 1516 à 1535. Après la mort de Ferdinand II d'Aragon, deux révoltes avaient éclaté en Sicile contre la couronne aragonaise. La première était dirigée contre le vice-roi Hugo de Moncada, la deuxième, en 1517, avait comme cible les ministres et les conseillers du gouvernement. Cette dernière caressait l'idée de former une fédération de Communes et de retrouver « la liberté » par une administration autonome. François I^{er} savait que, s'il voulait tenter une action militaire en Sicile, il pouvait compter sur l'aide d'une partie de la noblesse sicilienne. Toutefois, la signature des traités de Noyon en 1516 et de Cambrai, en 1517, l'obligea à repousser ce projet, d'autant qu'en Sicile les troupes envoyées par le futur Charles Quint rétablissaient violemment l'ordre aragonais. L'attitude de François I^{er} changea

après l'accord passé entre Léon X et Charles Quint en 1521 pour le chasser du Duché de Milan. Il était prêt à favoriser toute entreprise destinée à déstabiliser le Royaume de Sicile. Ainsi, tout en s'engageant prioritairement dans la reconquête du Milanais, il était prêt à soutenir une nouvelle conjuration en Sicile organisée par les frères Imperatore, en 1523, probablement à l'instigation du cardinal Francesco Soderini appartenant au parti pro-français de la Curie. La conjuration échoua puisque des lettres du cardinal incitant le roi de France à envahir la Sicile furent trouvées par les agents du cardinal de Médicis sur Francesco Imperatore, lequel, torturé par les Impériaux, révéla le nom des autres conjurés. Puis, quelques années plus tard, François I^{er} se fit encore le promoteur d'un projet d'invasion de la Sicile en 1535 avec la collaboration de Soliman et du pirate barbaresque Barberousse. Ce recours aux alliés « infidèles » était une manière de résister à la puissance impériale dans le sud de la Méditerranée et à l'affirmation du pouvoir de Charles Quint dans le Royaume de Sicile grâce à l'appui de la noblesse sicilienne.

Avec la noblesse romaine, volontiers frondeuse et jalouse de sa traditionnelle autonomie par rapport au pape, grâce entre autres à ses possessions territoriales dans les États pontificaux (notamment dans le Latium) et au-delà (au nord du Royaume de Naples), les relations que le roi entretient représente un enjeu manifeste. C'est encore plus le cas dans les situations où la monarchie française est en délicatesse avec le souverain pontife. En outre les « barons » romains sont souvent membres de familles de condottieres célèbres dont le recrutement par le roi de France ou l'empereur peut représenter un objectif (ou un argument) pour la monarchie ultramontaine comme pour ses rivaux impériaux. François I^{er} et Charles Quint adoptent à cet égard, comme l'illustre l'article de Christine Shaw, une politique assez proche de celle qu'avaient choisie au siècle précédent les princes ou les républiques en les engageant comme chefs de troupes mercenaires, comptant aussi profiter de leur influence et de leur puissance territoriale autant que de leurs compétences professionnelles aux armées. Ils constituaient ainsi un levier pour faire pression sur les papes, y compris en mobilisant les traditionnelles factions guelfes et gibelines. Ce rôle potentiel des barons prit une importance grandissante sous le pontificat de Clément VII, notamment durant la campagne de la ligue de Cognac et à l'occasion du sac de Rome en 1527. La place des barons évolue après les échecs militaires répétés de l'armée française – le dernier coïncidant avec l'échec de l'expédition napolitaine de Lautrec en 1528. Charles Quint attend des barons romains, qui sont aussi ses sujets du fait de leurs fiefs napolitains, qu'ils mettent à son service toutes leurs ressources (y compris leurs territoires dans les États

pontificaux). François I^{er} tente quant à lui de conserver dans son armée des barons romains à des postes de commandement et envisage de jouer encore de leur influence à Rome, sans pour autant envisager encore de s'appuyer sur leurs fiefs et sur leurs forteresses, comme le montre Christine Shaw.

Un peu plus tard, les rapports de François I^{er} avec le pape Paul III, étudiés par Alain Tallon, furent conditionnés, d'une part par la politique italienne de la France et, d'autre part, par le projet de réforme de l'Église. En effet, l'élection de Paul III, en 1534, permettait d'espérer la convocation d'un concile puisqu'il était persuadé de la nécessité d'une réforme de la chrétienté et d'un assainissement des coutumes du clergé. Un concile œcuménique pouvait aider à retrouver la paix et l'unité entre les chrétiens. C'était un argument délicat pour François I^{er} qui ne voulait pas renoncer aux privilèges acquis dans la gestion des bénéfices par le concordat de Bologne et à l'autonomie accordée à l'Église gallicane sous la tutelle royale. D'autre part, il existait un décalage très important entre la vision politique de François I^{er} sur les territoires italiens et celle du pape Farnèse, officiellement inspirée par la défense « des libertés italiennes » en réalité animée par un profond désir de népotisme²⁷. La rencontre à Rome, en avril 1536, entre l'empereur et Paul III fut déterminante pour orienter les relations entre ce dernier et François I^{er}. L'empereur espérait voir le pape se ranger à ses côtés, condamner l'attitude de François I^{er} et le contraindre à adhérer au concile sous la menace de sanctions canoniques. Il devait aussi convaincre le roi français de constituer une alliance défensive avec Venise et son frère Ferdinand. Paul III voyait d'un mauvais œil l'intrusion de l'empereur dans les problèmes religieux et conciliaires et craignait sa puissance militaire et politique. En effet, Charles Quint était en mesure de changer, par ses décisions, la configuration géopolitique de la péninsule au détriment de l'autorité féodale du pape. L'investiture du nouveau duc de Ferrare, Hercule II d'Este, la dévolution du Duché de Camerino au duc d'Urbino, le sort d'Alexandre de Médicis comme duc de Florence et la destinée du Duché de Milan étaient des arguments politiques très délicats qui opposaient les deux souverains. Paul III se méfiait de l'empereur et connaissait son opposition à l'acquisition de Sienne pour son fils Pier Luigi Farnèse. Pour toutes ces raisons il avait établi une alliance secrète avec François I^{er}, tout en

²⁷ Sur le népotisme papal à l'époque moderne, voir P. Prodi, *Il sovrano pontefice. Un corpo e due anime : la monarchia papale nella prima età moderna*, Bologne, 1982, p. 190-197. Sur le mythe de la « neutralité » de Paul III, voir E. Bonora, *Aspettando l'imperatore. Principi italiani tra il papa e Carlo V*, Turin, 2014, p. 101-112.

revendiquant officiellement une fonction d'arbitre dans les contentieux entre les princes chrétiens. Lors de cette rencontre, Paul III confirma sa volonté de convoquer un concile et de le célébrer à Mantoue l'année suivante. Il manifesta aussi son désir de voir rapidement s'instaurer une paix avec le roi de France, si nécessaire, au prix d'importantes concessions de la part de l'empereur, comme par exemple marier Charles d'Angoulême et la jeune veuve, la duchesse Christina, pour mettre fin au litige du Duché de Milan. Charles Quint répondit qu'il désirait le « bien commun » de la Chrétienté, aussi bien à travers la solution du problème religieux, du conflit avec le Turc et de la paix entre les princes chrétiens²⁸. Mais, selon lui, le roi de France n'avait aucune intention réelle de faire la paix, il avait occupé la Savoie et son armée avait traversé les Alpes²⁹.

L'article d'Alain Tallon se penche sur l'analyse des relations de François I^{er} avec Rome pendant le long pontificat de Paul III caractérisé par une initiale neutralité du pape, du moins officiellement proclamée, dans les années 1530, puis par une hostilité de plus en plus patente vis-à-vis de Charles Quint au cours de la décennie suivante. Selon l'auteur, François I^{er} ne sut pas profiter de cette nouvelle situation, d'une part, à cause de l'absence d'un véritable programme religieux qui puisse aller au-delà de l'opportunisme politique et de sa prétendue orthodoxie dont se targuaient lui et son entourage, et, d'autre part, par manque d'une politique clientéliste en mesure de créer un vrai réseau des relations avec la Curie en utilisant pour cela les nominations aux bénéfices ecclésiastiques. Par ailleurs, en raison des différentes visions politiques qui alimentaient les stratégies des deux souverains. François I^{er} supportait mal le népotisme du pape qui pouvait aller jusqu'à léser ses intérêts dynastiques, comme à l'occasion de l'investiture de Parme et de Plaisance à Pier Luigi Farnèse. Pour sa part, Paul III était tout à fait opposé aux alliances opportunistes du roi de France avec Soliman et avec les princes protestants. Selon A. Tallon, le roi de France n'avait pas compris à sa juste valeur l'impact politique de la crise religieuse et des attentes de réforme de l'Église et sa position anachronique explique « le fiasco général de la politique italienne de François I^{er} dans la seconde partie de son règne ».

L'article d'Andrea Vanni est consacré au successeur de Paul III. L'auteur y retrace les positions politico-religieuses adoptées par Paul IV durant sa longue carrière ecclésiastique. Gian Pietro

²⁸ M. Fernández Álvarez, *Corpus documental Carlos V, (1516-1539)*, Salamanca, 1973, vol. I, p. 487.

²⁹ *Ibid.*

Carafa, dont la famille était originaire du Royaume de Naples, nourrissait une profonde haine à l'égard de Charles Quint. Les raisons de cette animosité étaient aussi bien d'ordre politique, sa famille étant traditionnellement profrançaise, que religieuses, face à l'incapacité de l'empereur à juguler la révolte luthérienne. Le sac de Rome ne fit qu'augmenter son inimitié envers le Habsbourg pour son manifeste irénisme et sa relative inaction devant la prolifération des idées hérétiques. À l'époque, Carafa avait déjà fondé l'ordre des théatins et, avec ses confrères, s'était transféré à Venise pour se consacrer au contrôle de la dissidence religieuse, et à la propagation de ses idées sur une réforme catholique centralisatrice, hiérarchisée et répressive. C'est à cette époque que selon A. Vanni se noue un réseau souterrain de relations entre les Carafa présents dans le Royaume de Naples, les Carafa exilés en France et Gian Pietro exilé à Venise. Son élection au cardinalat, en 1536, lui permit de manifester ouvertement son soutien au roi de France à la Curie. D'autre part, en favorisant François I^{er}, le cardinal espérait récupérer pour sa famille les positions de prestige qu'elle avait perdues au Royaume de Naples. À cette période remontent une série de lettres montrant les rapports très étroits que le cardinal entretenait avec les agents de François I^{er}. De plus, devenu l'un des membres de l'Inquisition romaine, fondée en 1542, Carafa devint un point de référence pour les ecclésiastiques français. En récompense de sa fidélité, François I^{er} lui octroya un bénéfice en France. Il devint aussi un interlocuteur naturel pour la noblesse napolitaine qui aspirait à se débarrasser du pouvoir espagnol et de nombreux membres de sa famille participèrent aux émeutes napolitaines de 1547. Gian Pietro Carafa était d'ailleurs l'un des inquisiteurs romains qui avaient envoyé à Naples le bref à l'origine de l'insurrection. Très probablement, il s'agissait plutôt d'une tentative du cardinal de Chieti pour s'immiscer dans les affaires napolitaines : il avait même, à cette occasion, incité Paul III à envahir le Royaume de Naples.

Images, propagande, fortunes

La quatrième section de ce volume est consacrée à la propagande politique, aux images de François I^{er} dans sa lutte, en Italie, contre son adversaire Charles Quint et aux traces que ce conflit a laissées dans les chroniques espagnoles ou dans l'historiographie allemande. Dans son article Cédric Michon aborde le thème de la présence militaire française dans la péninsule italienne de la bataille de Marignan jusqu'à la bataille de Pavie, de la victoire à la débâcle. Il analyse aussi les conséquences de la politique italienne de François I^{er} sur l'économie du Royaume et sur l'image du roi.

À travers un parcours ponctué de références littéraires et historiques, l'auteur reconstruit une image de François I^{er} plus proche de la vérité historique, que des visions mythiques ou légendaires qui entourent parfois ce personnage. Du point de vue militaire, la mémoire collective a préféré garder l'image du roi à Marignan et passer outre celle de Pavie. Ce n'est pas par caprice que François I^{er} s'attaque à l'Italie, mais bien pour poursuivre l'action de ses prédécesseurs qui revendiquaient des droits sur certains territoires italiens. Par ailleurs, dans la logique de son temps, un roi doit être « un chevalier et un chef de guerre couvert de victoires ». C'est une question d'honneur et de réputation, celle-ci pouvant être source de gloire mais aussi de désastre. Selon Cédric Michon, la campagne de 1515 est la plus marquante des « guerres d'Italie » car à l'élan de la jeunesse du roi s'ajoutent sa détermination et son charisme, lesquels lui ont permis de réunir une formidable armée en un bref laps de temps. L'auteur analyse également la tentative du roi, plus soucieux d'atteindre son objectif politique que de se couvrir de gloire sur les champs de bataille, pour éviter jusqu'au dernier moment l'affrontement avec les Suisses. Le désastre de Pavie met aussi bien en évidence le courage et le charisme du roi que ses lourdes fautes tactiques responsables du massacre des chevaliers français et de sa propre capture. L'auteur évoque ensuite le coût économique des guerres en Italie dont le résultat fut l'explosion du budget de l'État. Selon lui, il aurait fallu réformer plus en profondeur le système fiscal afin d'assurer les revenus nécessaires pour affronter les dépenses sans avoir continuellement recours à des prélèvements extraordinaires. Cédric Michon revient enfin sur l'entêtement d'un François I^{er} convaincu que l'histoire peut se répéter dans deux contextes différents : Pavie n'est pas Marignan, et sa charge de cavalerie en 1525 constitue « la répétition dramatiquement ratée de l'acte fondateur ».

L'article de Jonathan Dumont aborde un sujet moins connu mais non moins important : celui de la remise en cause à l'intérieur du Royaume de France de la politique italienne du roi, surtout au début des années 1520. Quelques pièces littéraires se font ainsi l'écho du climat délétère qui se répandait dans le Royaume. On ne trouve pas de traces imprimées de ces pièces, mais huit de ces textes se trouvent transcrits dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale de France. Sept d'entre eux ont déjà connu une édition, le huitième demeuré inédit, est présenté en annexe de l'article de Jonathan Dumont. Les auteurs de ces pièces, probablement un groupe de jeunes licenciés en droit, ainsi que leurs imprimeurs, furent condamnés à la prison à cause de la charge ironique, sarcastique et démystifiante de ces écrits. L'idée d'une monarchie française d'origine divine y était raillée et l'honneur du roi de

France, comme la légitimité de l'organisation administrative et curiale, remis en cause. D'autre part, les membres de l'administration de la couronne étaient considérés comme responsables du désordre régnant en France. Ces textes fustigent la corruption et les ambitions effrénées qui minaient la société, et n'épargnaient ni les hommes de culture, ni les ecclésiastiques, ni la couardise des soldats, ni les hommes de justice ou les gens des finances incapables d'administrer correctement le Royaume alors que le poids de la guerre pesait entièrement sur les épaules du peuple. Jonathan Dumont rappelle que les auteurs de ces textes furent probablement les victimes des premières formes de censure orchestrée par l'Université et le Parlement de Paris contre les propagateurs des idées réformées. Dans tous les cas, ces pièces furent probablement distribuées dans les rues de Paris et elles faisaient partie d'un mouvement de contestation qui prit de l'ampleur après la défaite de Pavie.

La contribution de Manuel Rivero Rodríguez concerne la conception de l'idée impériale dont le chancelier de Charles Quint se fit l'interprète et les conséquences qu'une telle conception eut sur les rapports avec François I^{er} et sur la politique italienne. Au-delà de ses aspects mythiques et idéalistes, cette élaboration se prêtait parfaitement à être utilisée comme un instrument de propagande au service d'une cause dynastique. L'auteur nous rappelle que cette idéologie avait plutôt une origine française et que Claude de Seyssel, maître de Gattinara à l'Université de Turin, était l'idéologue qui avait conçu une idée similaire pour la monarchie de France. Il s'agissait de deux conceptions incompatibles car elles proposaient toutes les deux un seul roi, une seule épée et une seule foi pour toute la chrétienté. Pour cette raison, le chancelier Gattinara était un partisan de l'intervention impériale en Italie et un farouche ennemi de François I^{er}. Toutefois, selon l'auteur, la politique de Charles Quint était loin d'être uniquement inspirée par le chancelier. Bien au contraire. Au moins jusqu'à la libération de François I^{er}, l'empereur suivait plutôt la tradition bourguignonne héritée de Chièvres et prônée par ses conseillers « flamands » les plus proches. Ces conseillers appartenaient à l'aristocratie bourguignonne, feudataires de la couronne française, et favorables à un accord avec la France. La seule voix discordante était celle de Gattinara. Il était opposé à tout accord et convaincu que deux empires ne pouvaient pas coexister en Europe. L'un ou l'autre devait nécessairement disparaître. La victoire de Pavie et la capture du roi porta ce conflit interne au paroxysme. Gattinara voulait contraindre François I^{er} à tenir ses promesses avant sa libération. La politique italienne était alors dans les mains de Charles de Lannoy, vice-roi de Naples et chef du parti des « Flamands ». Pour Lannoy, il fallait simplement s'assurer que François respec-

terait l'accord. Pour cela, il comptait sur le mariage avec Éléonore pour entretenir l'amitié et sur le gage que représentaient les deux fils en otage. Les maisons d'Orange, de Nassau, de Croy, de Fiennes ou de Vergy espéraient tirer profit de cette concorde pour garder ou récupérer les propriétés qu'elles détenaient en territoire français. Charles Quint n'écoula pas son chancelier et préféra suivre les conseils du vice-roi de Naples. Selon Manuel Rivero, la décision finale de l'empereur ne fut ni le fruit d'un esprit chevaleresque exacerbé, ni le produit d'une certaine naïveté, comme le pensaient Machiavel et Guicciardini : elle fut inspirée par la ferme volonté des Flamands de trouver un accord avec François I^{er}. La « *via flamenca* » et la « *via néo-gibeline* » se confrontèrent encore une fois en Italie à l'époque du sac de Rome. Finalement, en 1529, l'empereur décida de suivre les avis du chancelier sur son rôle dans la chrétienté, sur la nécessité de convoquer un concile universel pour réformer l'Église, sur ses relations avec le pape et sur la justification idéologique de son empire. Selon Manuel Rivero, le voyage en Italie de l'empereur, le Congrès de Bologne et le couronnement impérial permirent le développement d'une véritable politique impériale à laquelle désormais participait aussi l'élite castillane.

Le Congrès de Bologne en 1529-1530 met un terme définitif à la coopération politique et militaire entre François I^{er}, Rome, Venise, et Florence, établie par la Ligue de Cognac. La stratégie décidée par les confédérés, trois ans auparavant, pour s'opposer à la suprématie de Charles Quint s'était révélé un échec. Toutefois, le conflit entre François I^{er} et Charles Quint reprit, en 1536, avec l'invasion française du Piémont et la contre-offensive impériale en Provence. Deux ans plus tard, la trêve de Nice apporta une période d'accalmie pour les populations. Cependant, l'assassinat de l'ambassadeur français Antonio Rincón et de Cesare Fregoso, en 1541, ne tarda pas à rallumer les hostilités. L'article de María José Rodríguez Salgado revient justement sur cette période en examinant les arguments et le langage de la propagande de François I^{er}, de Charles Quint et de Paul III de 1540 à 1544. Ces années furent marquées par une grande instabilité politique et une guerre ouverte en Europe, non sans des alliances et des compromis qui ne répondaient pas aux règles de la tradition catholique. L'article insiste notamment sur le débat autour de deux questions : l'alliance entre François I^{er} et le sultan ottoman Soliman – une alliance que le pape refuse de condamner – et celle conclue entre Charles Quint les princes protestants allemands – que le pape condamne. Les raisons de cette différence d'attitude de la part du pape sont analysées dans cet article tout comme le sont les justifications alléguées par les trois chefs de la chrétienté pour expliquer des alliances aussi « malhonnêtes » et « déshonorantes », argumentaires qui restent tous marqués par le

lexique et le discours de la morale chrétienne. Du coup, la réflexion présentée s'inscrit également dans un discours plus large sur les droits des souverains et les droits humains ainsi que dans une reprise du débat sur les normes politiques et diplomatiques afin de s'adapter à la complexité de la réalité politique.

La rivalité entre François I^{er} et Charles Quint a laissé de profondes traces dans l'historiographie européenne. Les interprétations, plus ou moins discordantes, de l'action militaire et politique de François I^{er} en Italie sont nécessairement liées aux historiographies nationales, aux destinataires visés par les auteurs et à la philosophie de l'histoire dans laquelle chaque auteur inscrit sa propre interprétation. Les deux derniers articles de ce volume sont consacrés à l'image de François I^{er} et de sa politique italienne présente dans les écrits espagnols ou allemands de différentes époques. La contribution d'Alexandra Merle analyse les chroniques espagnoles entre le XVI^e et le XVII^e siècle. Même si la construction de cette image se fait toujours en miroir et en opposition à celle de Charles Quint, toujours considéré comme le prince qui œuvre pour la paix et le bien commun, l'auteur y constate une évolution dans laquelle aux représentations littéraires de la tyrannie exercée par François I^{er} se substitue, dans les chroniques plus tardives, une image moins sévère du roi ainsi qu'une place de plus en plus réduite consacrée aux récits des guerres d'Italie. En effet, les premières chroniques montrent des traces de la littérature polémique qui avait été produite en Espagne lors des moments de conflit les plus aigus, par exemple par Alfonso de Valdés, pour dénoncer la tyrannie de François I^{er} sur ses sujets et justifier la politique de son rival. Des échos de ses ambitions de conquête, de ses rêves démesurés et de son entêtement politique se trouvent, par exemple, dans la chronique de Juan Ginés de Sepúlveda, historiographe officiel de Charles Quint. De même, dans sa chronique, publiée au début du règne de Philippe III, Prudencio de Sandoval utilise ces mêmes arguments pour critiquer les prétentions illégitimes de François I^{er} sur les territoires italiens en accordant, toutefois, une attention particulière au Duché de Milan. En effet, pour justifier le rattachement des territoires milanais à la monarchie espagnole, Sandoval n'hésite pas à construire un parcours historique fait de généalogies fictives et d'anciennes revendications dynastiques. Il s'appuie aussi sur les ventes d'investitures, sur les différents traités entre les Habsbourg et les Valois et sur le droit de la monarchie espagnole à remplacer le Saint-Empire dans la construction de la monarchie universelle voulue par la Providence. Dans son parcours à travers l'analyse de ces chroniques, Alexandra Merle constate comment le souvenir des guerres d'Italie tend à s'effacer et que les seuls épisodes qui lient l'image de François I^{er} à la chronique de son temps sont

essentiellement la bataille de Pavie et l'alliance impie avec Soliman. Même à l'époque des Bourbons d'Espagne, le total changement de jugement sur l'action de Charles de Habsbourg n'amène pas à une reconnaissance de « la légitimité des prétentions de François I^{er} sur les territoires italiens » mais plutôt à un rappel très fugace de ce qui reste la honte du roi de France : la défaite de Pavie.

Dans le dernier article de cette quatrième section Eric Leroy du Cardonnoy s'intéresse à l'image de François I^{er} et à ses relations avec l'Italie dans les ouvrages historiographiques des pays de langue allemande au cours d'un siècle marqué par deux profondes césures, la révolution de 1848 et les guerres d'unification en l'Allemagne et en l'Italie. Après avoir dressé un état de l'historiographie allemande au XIX^e siècle, il s'attarde sur les auteurs dont les ouvrages parlent de la politique italienne de François I^{er}. En 1824, Leberecht Hermann (1783-1847) consacra une grande biographie au roi de France. Pour Hermann, comme pour d'autres auteurs de langue allemande de l'époque, la politique italienne de François I^{er} était surtout liée à des raisons personnelles et psychologiques. Selon l'auteur de l'article, dans la première partie du siècle, le modèle interprétatif lié à la politique italienne du roi réside dans une question de droit – les revendications sur le Duché de Milan – dans une psychologisation des acteurs historiques et dans l'exercice de l'autorité royale. En revanche, pour les historiens autrichiens de cette époque, les affaires d'Italie sont très souvent ignorées dans la reconstruction du passé du XVI^e siècle. D'autre part, avant 1848, les historiens sont intéressés par la culture du passé et ses documents authentiques. En revanche, après cette date, ils se posent la question de la formation d'un État allemand unifié et ils se consacrent à l'interprétation politique de ce passé à la lumière du présent. Pour cette raison, selon l'auteur, la seconde moitié du XIX^e siècle, voit la mise en place d'une mission de pédagogie nationale dévolue à l'histoire dans une perspective idéaliste et néo-humaniste dans laquelle la confession religieuse des historiens joue aussi un rôle très important. Pour sa part, l'historiographie autrichienne se focalise moins sur la question religieuse que sur la question de l'unité de la monarchie et de ses rapports avec les différentes nationalités de l'Empire. Ainsi, la situation politique des pays formant l'aire géographique de langue allemande eut des conséquences sur l'interprétation historique du passé. La réforme de Luther, les règnes de Maximilien I^{er}, de Charles Quint et de Ferdinand I^{er} deviennent les centres d'intérêts de ce nouveau modèle interprétatif de l'histoire. Dans cette logique, il est évident que la politique de François I^{er} en Italie reste un problème marginal et qu'elle n'est prise en considération que de manière indirecte dans une confrontation avec les règnes de ses adversaires habsbourgeois. En effet,

au fur et à mesure que le siècle avance, la construction de l'histoire comme un « roman national » porte les historiens allemands à écarter les personnages historiques comme François I^{er} qui sont étrangers à cette épopée. Il apparaît uniquement dans des ouvrages sur la Renaissance, sur la Papauté ou sur Charles Quint.

Pour conclure cette introduction, il nous semble possible d'affirmer que les interprétations de la « politique italienne » de François I^{er} dans les différentes nations européennes constituent un élément de plus à prendre en considération dans l'analyse générale de son règne. Aujourd'hui à un moment où les bibliothèques virtuelles numérisées facilitent la consultation de documents originaux et des sources secondaires, l'attention à ces différents points de vue rend possible l'expérimentation d'une nouvelle approche de l'histoire européenne qui sort des sentiers battus par une historiographie trop souvent encore nationale (voire plus ou moins explicitement nationaliste), fruit séculier d'une tradition instaurée par les États-nations et renforcée par les caractéristiques majeures de la vieille histoire des relations internationales. Cette tradition a laissé de profondes traces à l'intérieur des différentes biographies de François I^{er} qui ont jalonné les siècles et elle n'est pas non plus absente dans les ouvrages publiés en 2015, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son arrivée au pouvoir. Il nous semble que ce volume peut constituer une nouvelle pièce d'une approche européenne de l'histoire des guerres d'Italie, plus attentive aux différentes perspectives territoriales (même si évidemment nous ne prétendons pas à l'exhaustivité sur ce point et pouvons regretter que d'autres « cas » n'aient pas été traités, tel ceux de Ferrare, de Lucca ou de Sienne). François I^{er} fut-il vraiment ce roi issu du Moyen Âge dont l'esprit chevaleresque, l'amour propre, l'impétuosité furent à l'origine du désastre de Pavie et donc de la faillite de sa politique italienne ? Fut-il, ce roi qui en Italie sut tirer profit des défaites militaires et diplomatiques des années 1520 au point de comprendre, comme un vrai précurseur de l'État moderne, la complexité du nouveau cours politique dans le conflit global entre les puissances d'une Europe en pleine construction ? Même entre les spécialistes de cette période historique les opinions divergent et les réponses peuvent en partie se contredire. Les articles présents dans ce volume se veulent moins une nouvelle pièce à ce débat encore ouvert, et pour partie téléologique, qu'un déplacement du même débat au nom d'une perspective plus « italienne ».

Juan Carlos D'AMICO et Jean-Louis FURNEL
Janvier 2018

